

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mercredi 8 novembre 2017

Délégation à l'information et à la communication

Contact : Cécilia HAAS – 04 27 86 55 40

Presse : 04 27 86 55 55 – ars-ara-presse@ars.sante.fr



Centre hospitalier du Forez (Loire)

L'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes décide de placer le centre hospitalier du Forez – sites de Feurs et de Montbrison – sous administration provisoire.

Le CH du Forez se trouve dans une situation financière dégradée depuis plusieurs années, dégradation qui s'accroît en 2017 pour atteindre un déficit prévisionnel de -8,3 millions d'euros, lié notamment à une chute significative de l'activité. Afin que l'établissement retrouve une dynamique positive, le D^r Jean-Yves GRALL, directeur général de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes a annoncé ce jour, en conseil de surveillance, que l'établissement sera placé sous administration provisoire à compter du 1^{er} janvier 2018.

La mise sous administration provisoire est prévue dans le cadre du Code de la santé publique, article L.6143-3-1. Elle peut durer de 4 à 12 mois et peut être reconductible. Une lettre de mission est alors donnée aux administrateurs qui ont à la mettre en œuvre.

LES RAISONS D'UNE ADMINISTRATION PROVISOIRE

La mission d'administration provisoire du CH du Forez débutera le 1^{er} janvier 2018 pour une durée minimale de 6 mois renouvelable. Elle a pour principal objectif de permettre à l'établissement de surmonter d'importantes difficultés financières mais également de consolider sa place d'établissement de proximité et de recours, dans le cadre du Groupement hospitalier de territoire (GHT) de la Loire, et de renforcer son attractivité médicale.

En effet, alors que les recettes de l'établissement affichent une baisse de 7% en juillet 2017, les dépenses augmentent, quant à elles, de près de 2 millions d'euros dont 1,6 au seul titre des dépenses de personnel dont une majeure partie liée à de l'intérim médical. Il en résulte une forte aggravation du déficit du résultat d'exploitation, porté à -8,3 M€ quand le budget prévisionnel de 2017 prévoyait un résultat déficitaire de -2,7 M€.

Cette forte dégradation financière ne permet pas de maintenir le niveau de capacité d'autofinancement initialement projeté et l'établissement n'est plus en mesure aujourd'hui de s'autofinancer et ce, malgré des aides régulières de l'ARS.

3 M€

L'ARS CONFIRME CE JOUR L'ATTRIBUTION D'UNE NOUVELLE AIDE EN TRÉSORERIE DE PLUS D'1 M€, S'AJOUTANT AUX 2 M€ DÉJÀ OCTROYÉS EN 2017. CETTE AIDE A POUR OBJECTIF DE PERMETTRE AU CH DE FAIRE FACE À SES BESOINS DE TRÉSORERIE DANS LES MOIS QUI VIENNENT, AVANT QUE LES TRANSFORMATIONS À ENGAGER NE PORTENT LEURS FRUITS.

LES OBJECTIFS DE LA MISSION

La mission sera conduite par un binôme de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS). Elle s'appuiera sur les équipes de direction en place dans l'établissement.

L'administration provisoire poursuivra 3 objectifs stratégiques :

1. construire une offre de soins répondant aux besoins de santé de proximité comme de recours, en prenant en compte les caractéristiques du territoire et dans le cadre du Groupement hospitalier ;
2. établir et mettre en œuvre les organisations permettant d'améliorer la performance et l'attractivité de l'établissement en garantissant l'engagement et l'amélioration des conditions de travail des personnels ;
3. préciser les conditions de la maîtrise financière, nécessaire à la poursuite du développement de l'activité et des investissements.